



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE
AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Décision n° 2022DEC023

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 27 octobre 2022

Objet : demande de subvention DRAC Occitanie

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu la délibération n° 78 en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire afin de demander à l'Etat, collectivités territoriales ou autre financeur, l'attribution de subventions dans la limite de 300 000 € par demande,

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de la DRAC Occitanie une subvention pour les actions culturelles et territoriales 2022-23 de 9745 € .

Article 2 : La présente décision sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 24 octobre 2022

Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ

